

« CRIMINALITE EN COL BLANC : délinquance d'affaires, délinquance financière, délinquance fiscale »

Cet ouvrage, qui vient d'être publié chez L'Harmattan, a été réalisé

- Sous la direction du professeur Jacques Delga, membre de l'AFDD, avec notamment
- Frédéric Echenne, membre de l'AFDD (« les risques d'une circulation non maîtrisée des flux financiers et informationnels sur internet »)
- Eric Meillan, administrateur de l'AFDD (« le numérique criminogène »).

Traiter du crime en col blanc, de la délinquance d'affaires, de la délinquance fiscale ou financière revêt un petit parfum subversif et même dérangeant. Certes il existe dans les âmes une séparation assez nette entre le moral et l'immoral. Mais dans les faits ce fossé se rétrécit considérablement. On peut critiquer en France l'exil fiscal, l'optimisation fiscale, mais que penser alors de notre pays qui est devenu un des premiers marchands d'armes ? Ce qui est valable sur le plan de la morale l'est aussi sur le plan du droit. On critique les délinquants de droit commun souvent les plus démunis, mais que penser de la violation des lois par ceux qui en sont à l'origine et donc les plus privilégiés ? Cette violation pourtant présente un caractère banal. La quasi-totalité des partis politiques si ce n'est la totalité a été financée à une époque de manière illégale. Tel est encore parfois (souvent ?) le cas de nos jours. Bien qu'au-delà d'une fraude pénale il s'agisse d'une forme d'atteinte à la démocratie, démocratie dont on se targue tant auprès d'autres pays, de nombreux élus poursuivis ou condamnés sont réélus. Mieux ils échappent à la réprobation sociale ou sont même considérés comme des victimes.

Traiter du crime en col blanc, de la délinquance dite astucieuse modifie d'une certaine manière les croyances usuelles dans lesquelles nous avons été éduqués. Nos symboles, nos représentations spontanées, sont mis à mal. Les infractions en col blanc sont entrées dans les habitudes sociales. Qu'on le veuille ou non, ces considérations nous obligent dans notre for interne à considérer qu'il existe dans la loi et le traitement même des infractions une sorte de justice de classe. Les progrès technologiques qui ont accru les cas de délinquance astucieuse via internet par exemple ont d'une certaine manière permis à des délinquants de classe moins fortunée de pénétrer dans notre monde économique. Maigre compensation !